



## Agence VIAL & ROSSI

URBANISME – AMENAGEMENT – INGENIERIE – TOPOGRAPHIE

Siège social : 4 rue du Président Coty – 73200 ALBERTVILLE

Tél. : 04 79 37 61 75 / Fax : 04 79 37 63 67 - Mail : [agence@vial-rossi.fr](mailto:agence@vial-rossi.fr)

# COMMUNE DE FEISSONS-SUR-ISÈRE

Département de La Savoie



---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### 5. Annexes

#### 5.2 Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain

### DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du  
conseil municipal du

09 SEP 2015



# **PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

## **Droit de préemption urbain**

Il s'agit « des périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L.211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ». (Article R.123-13 du code de l'urbanisme).

La commune applique le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Contenu de l'annexe :

- Cartographie du secteur de Feissons
- Cartographie du secteur de Feissonnet

# DROIT DE PREEMPTION URBAIN

 Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain

